



**Cooperating to Disarm**

**CÉRÉMONIE DE DESTRUCTION DES MUNITION ET DES  
ENGINS NON EXPLOSÉS**

**ÉCOLE D'INFANTRIE DE GABIRO  
24 JUILLET 2008**

**MOT DE CIRCONSTANCE DE L'AMBASSADEUR  
THARCISSE MIDONZI  
SECRÉTAIRE EXÉCUTIF ADJOINT  
CENTRE REGIONAL SUR LES ARMES LEGERES ET DE  
PETIT CALIBRE**

***Excellence Monsieur l'Invité Honneur ;  
Excellences Mesdames, Messieurs les Ministres ;  
Monsieur le Superintendant Eric Kayiranga ;  
Coordinateur du Point Focal National de la République  
du Rwanda sur les Armes légères et de Petit Calibre ;  
Excellences Mesdames, Messieurs les Représentants du  
Corps Diplomatique et Consulaire ;  
Excellences Mesdames, Messieurs les Représentants des  
Organisations de la Société Civile ;  
Excellences Mesdames, Messieurs les Représentants des  
medias ;  
Distingués Invités à ces cérémonies ;  
Mesdames et Messieurs ;***

Au nom du Secrétariat du Centre Régional sur les Armes Légères et de Petit Calibre dans la Région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les Etats limitrophes et en mon nom propre, je voudrais d'emblée exprimer ma haute appréciation et ma reconnaissance au Gouvernement de la République du Rwanda pour l'organisation de cette cérémonie de destruction des munitions et des engins non explosés.

Je voudrais ensuite saluer avec respect toutes les personnalités présentes à ces cérémonies et remercier sincèrement l'Invité d'Honneur qui a bien voulu consacrer aujourd'hui son temps précieux à cette activité. Sa présence parmi nous est un témoignage éloquent de l'engagement du Gouvernement de la République du Rwanda au problème épineux posé par la prolifération et l'utilisation illicites des Armes Légères et de Petit Calibre dans votre pays ainsi que dans la Région.

***Excellence Monsieur l'Invité d'Honneur,  
Distingués Invités, Mesdames et Messieurs***

Le Centre Régional sur les Armes Légères et de Petit Calibre (RECSA en sigle) que j'ai l'honneur de représenter aujourd'hui en ma qualité de Secrétaire Exécutif Adjoint est une Organisation Intergouvernementale dotée d'une personnalité juridique internationale.

L'Accord portant création de cette institution a été signé le 21 Juin 2005 à Nairobi par les Etats parties à la Déclaration et au Protocole de Nairobi qui sont les suivants ; Burundi, République Démocratique du Congo, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Ouganda, et Tanzanie.

Sa principale mission est de Coordonner l'action contre la prolifération illicite des ALPC dans la Région des Grands lacs, la Corne de l'Afrique et les Etats limitrophes.

A cet effet, le Secrétariat de RECSA travaille étroitement avec les Points Focaux Nationaux sur les ALPC qui ont été mis en place dans les Etats Membres.

Le Gouvernement du Rwanda à qui j'adresse mes sincères et chaleureuses félicitations continue d'enregistrer des progrès remarquables dans le cadre des activités de lutte contre la prolifération illicite des ALPC. Le Point Focal National du Rwanda, bien que disposant d'un personnel assez réduit, constitue un modèle de succès dans la coopération avec le Secrétariat de RECSA dans la mise en œuvre de ses activités et de ses programmes.

La présente cérémonie est la troisième de cette nature organisée par le Rwanda. En effet, il y a déjà plus de trois ans, c'était en Avril 2005, le Gouvernement du Rwanda avait détruit publiquement 6000 armes à feu illégales, récupérées ou rendues volontairement.

De même, le même Gouvernement a procédé en juin 2006 à la destruction publique de 1500 Armes Légères et de Petit Calibre. Aujourd'hui, il s'agit de la destruction d'une quantité impressionnante des munitions et d'autres matériels connexes qui font partie intégrante des ALPC. En effet, une arme à feu devient inutile et inopérante dès lors que les munitions ou les pièces d'artillerie qui la composent manquent. Lors des conflits fratricides qu'a connus notre région, de nombreuses munitions non explosées sont restées sur le terrain dont la menace continue à peser après la fin des hostilités. Ce sont entre autres, des obus d'artillerie, bombes, mines terrestres, grenades et les autres engins explosifs. En procédant à leur destruction, le Gouvernement Rwandais a mesuré leur ampleur et leurs lourdes conséquences sur les plans humain, social et économique car il s'agit ' des débris de guerre' qui continuent à faire des victimes innombrables surtout parmi la population civile.

Les munitions et les autres matériels connexes sont par ailleurs bien définis dans le Protocole de Nairobi sur la Prévention, le Contrôle et la Réduction des ALPC dans la Région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les Etats Limitrophes en son article premier. Ainsi, le Gouvernement Rwandais applique et met scrupuleusement en œuvre les engagements auxquels il a souscrit par la ratification du Protocole de Nairobi.

En effet, l'article 8 du Protocole stipule ce qui suit ; les Etats parties s'engagent à identifier et à adopter des programmes efficaces de collecte, d'entreposage sécurisé, de

destruction et d'élimination responsable des ALPC devenues excédentaires, inutilisées ou dépassées, conformément aux lois nationales. C'est, ce qui est entrain d'être fait aujourd'hui.

***Excellence Monsieur l'Invité d'Honneur ;  
Distingués Invités ;  
Mesdames et Messieurs ;***

Permettez-moi de ne pas citer toutes les réalisations du PFN du Rwanda, tellement elles sont nombreuses, sous la coordination du Superintendant Eric Kayiranga que RECSA apprécie et admire pour son dynamisme. Mais je ne saurais toutefois mettre fin à cette petite allocution sans remercier et rendre un hommage bien mérité au Gouvernement et au Parlement du Rwanda pour la promulgation prochaine d'une nouvelle loi régissant les armes legeres et de petit calibre. Le Rwanda reste encore au devant des autres.Etats Membres de RECSA sur cette question cruciale de législation en vue d'une lutte efficace contre le fléau des ALPC. Qu'il trouve ici l'expression de notre profonde gratitude pour la bonne voie qu'elle trace pour les autres pays.

Je voudrais également remercier sincèrement les Représentants des Pays Donateurs présents à cette cérémonie que l'on appelle les Amis de la Déclaration et du Protocole de Nairobi, ainsi que les Représentants de la Société Civile, qui sont des partenaires incontournables dans cette noble mais difficile mission de débarrasser notre région de ces armes qui ont fait tant de ravages et désolation dans les Etats membres de RECSA.

Je vous remercie de votre aimable écoute.